Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1909)**

Heft 15

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

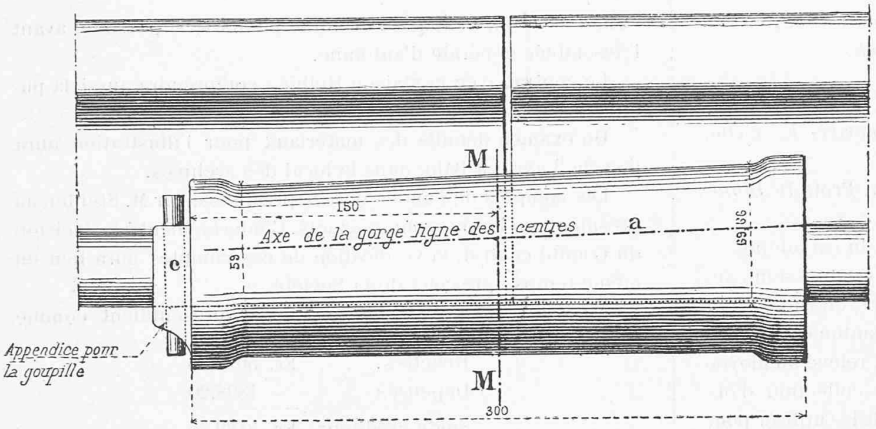

Fig. 3.

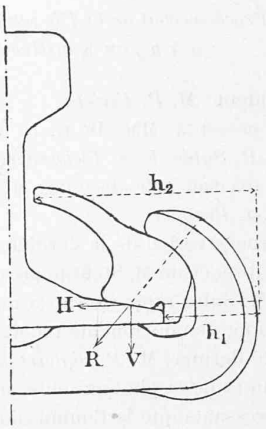

Fig. 4.

pondant des mors est aussi cylindrique et la ligne des centres de la partie *m, n, p,* de même rayon que la gorge *f, e, g,* est aussi inclinée du même angle α sur le plan horizontal *P*. Lorsqu'on enfonce les coins avec un marteau dont le poids est variable suivant la pression de serrage à obtenir, les deux surfaces cylindriques *f, e, g,* de la gorge et les surfaces *m, n, p,* du mors, restent en contact, en produisant sur chacune des faces supérieures du patin du rail, une pression *R* (fig. 4).

Cette pression *R* se décompose en une force verticale *V* et une force horizontale *H*. La composante *V* applique les patins du rail sur le sommier du bâti en produisant un serrage de ces patins dans le sens vertical. La composante *H* se décompose à son tour en h_1 et h_2 de telle sorte que h_2 s'opposera au déversement du rail et que h_1 agira sur les côtés du patin horizontalement, de façon à maintenir les deux rails en alignement.

Ce dispositif présente divers avantages, les uns mécaniques, les autres électriques. *(A suivre).*

CONCOURS

Concours pour le Musée des Beaux-Arts, à Bâle.

Un concours est ouvert entre les architectes domiciliés en Suisse et les architectes suisses à l'étranger pour l'élaboration des plans : 1° d'un nouveau bâtiment pour le Musée des Beaux-Arts, à l'Elisabethschanze ; 2° de l'aménagement des alentours du musée.

Le terme du concours est fixé au 19 janvier 1910. Le jury est composé de MM. *J. Sarasin-Schlumberger,* à Bâle, président ; Prof.-Dr *Théodore Fischer,* Munich ; Dr *Ludwig Hoffmann,* Berlin ; Prof.-Dr *Friedr. von Thiersch,* Munich ; *Emile Fæsch,* architecte, Bâle ; *Nicol. Hartmann,* architecte, St-Moritz ; Prof.-Dr *Alf. Lichtwark,* Hambourg ; Dr *Hermann Blocher,* Bâle ; Prof.-Dr *P. Ganz,* Bâle, et *Th. Hünerwadel,* inspecteur des bâtiments, à Bâle, suppléant.

Une somme de Fr. 15 000 est mise à la disposition du jury pour récompenser les meilleurs projets.

Sont exigés : un plan de situation au 1 : 500 ; un deuxième plan de situation au 1 : 200 avec l'indication des dispositions proposées pour l'aménagement des alentours ; plans de tous les étages, coupes de toutes les façades au 1 : 200 ; deux perspectives ; le calcul du cube et un court mémoire explicatif.

Le programme peut être retiré au Secrétariat du service des constructions de Bâle-Ville, contre versement d'une finance de Fr. 5 qui sera restituée aux architectes qui présenteront un projet.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et architectes.

COMMISSION DE LA « MAISON BOURGEOISE EN SUISSE ».

Procès-verbal de la VIIIe séance du 3 décembre 1908, à 4 h. au Künstlergütli, à Zurich.

Président : M. *P. Ulrich.*

Sont présents : MM. *Stehlin, Propper, Fatio,* Prof. Dr *Gull, Tscharner,* architectes.

Font excuser leur absence : MM. Dr *Baer,* Prof. Dr *Bluntschli, P. Bouvier, R. Suter.*

Le président fait savoir que la séance a été convoquée sur le désir d'un certain nombre de membres de la Commission afin de discuter encore une fois la question du mode de publication de la *Maison bourgeoise,* au sujet duquel les avis sont très différents ; le président se réfère aux mémoranda qui ont été communiqués aux membres de la Commission par MM. *Stehlin et Suter* d'une part et par M. *Propper,* d'autre part.

MM. *Baer* et *Bouvier* font connaître, par lettre, leur avis de ne pas revenir sur la décision prise à Olten. M. *Propper* a la parole pour commenter son projet touchant le programme de la publication et pour justifier son attitude au sein de la commission. M. *Stehlin* résume les travaux de la Commission et propose, au nom de la majorité de la Commission, de s'en tenir aux principes adoptées à Olten. La discussion très nourrie qui suit montre que la grande majorité des membres présents approuvent la manière de voir de la Commission exécutive en ce qui concerne le mode de publication. Après examen de la question au point de vue financier la Commission exécutive est chargée de continuer son travail conformément aux décisions prises à Olten et de présenter, aussitôt que possible, un projet de table des matières du premier volume.

Pour le secrétaire :

E. v. TSCHARNER.